



# Rapport d'enquête simplifié

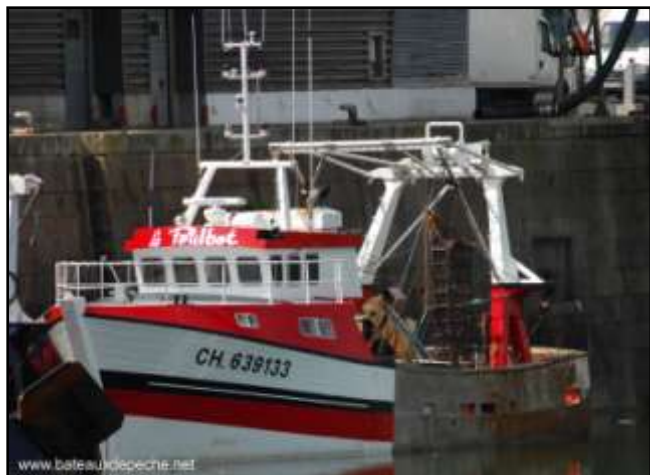
**ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME À BORD  
DU NAVIRE DE PÊCHE *LE POULBOT*  
LE 6 MARS 2013 À 1 MILLE DE GRANVILLE**

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

Rapport publié : août 2013

## ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME À BORD DU F/V *LE POULBOT* LE 6 MARS 2013 À 1 MILLE DE GRANVILLE

### LE NAVIRE



*LE POULBOT* est un navire de pêche de type chalutier en bois construit en 1986. Il est immatriculé à Cherbourg sous le numéro 639133.

Principales caractéristiques :

Longueur hors-tout : 14,34 m ;

Largeur : 4,92 m ;

Jauge brute (UMS) : 36,20 ;

Puissance de propulsion : 242 kW.

Il pratique les arts traînants (chalut et dragues) et est armé en petite pêche.

Le 6 mars 2013, il est gréé pour la pêche à la coquille Saint-Jacques avec 2 bâtons de 6 dragues anglaises pesant environ 600 kg chacun.

Les dragues sont filées et virées au treuil puis vidées sur le pont. Pour ce faire, la fune passe en sortie de tambour dans un guide câble, puis dans un réa situé sur le pont, avant de venir à une boucle d'oreille en débordement du portique. Les bâtons sont amenés l'un après l'autre sur l'arrière et vidés grâce à un système de renvoi de poulie entre le haut du portique et la poupée du treuil.

### L'ÉQUIPAGE

L'équipage est composé d'un patron (propriétaire du navire depuis 1986) et de trois matelots, embarqués depuis 3 à 4 ans, qui ont chacun une longue expérience à la pêche.

Le navire est armé conformément à la décision d'effectif du 10 avril 2002 qui préconise au minimum l'embarquement d'un patron (ou patron/mécanicien) et selon le cas un mécanicien et un matelot ou deux matelots.

Le marin blessé, matelot qualifié, est âgé de 35 ans. Il navigue depuis 1992.

Il est titulaire du certificat de capacité (décret de 1991), du CAPM de marin pêcheur pont et du CRO.

Il est à jour de sa visite médicale annuelle et est apte à l'exercice de ses fonctions à bord.

### LES FAITS

#### Heures locales (UTC+1)

#### Conditions météorologiques

Vent 150°/13 nœuds - mer 3 - visibilité 17 km (source : SITREP du Cross Jobourg).

Le **6 mars 2013** à **10h30**, le navire *LE POULBOT* appareille du port de Granville pour se rendre sur son lieu de pêche situé à environ 4 milles.

La pêche doit durer 3 heures, selon le patron de 11h00 à 14h00.

La pratique de cette activité sur le gisement « Ouest-Cotentin » est réglementée et les conditions sont fixées par une délibération du CRPMEM de Basse-Normandie. Initialement autorisée par décision du 27 février 2013, de 12h15 à 15h15, les horaires seront modifiés le 5 mars 2013 pour la journée du 6 mars de 13h00 à 16h00.

À **14h00**, après avoir effectué ses 3 heures d'activité de pêche dans la journée et relevé le dernier trait, *LE POULBOT* fait route vers Granville.

Les dragues sont vidées sur le pont puis doivent être remises au poste de mer au niveau du tableau arrière.

Cette manœuvre doit se faire rapidement car *LE POULBOT* doit arriver au port avant la fermeture des portes du bassin à flot, prévue à 15h16 (heure théorique).



*Présentation du bâton et de ses 6 dragues le long du bordé de pavois.*

À **15h07**, pour cette opération, le patron et un matelot se mettent aux commandes du treuil. Les deux autres matelots sont à la manœuvre de positionnement des dragues. Un des matelots se prend, sans s'en rendre compte, le pied droit dans une

boucle d'un câble. Au moment du virage, le câble se raidit brutalement provoquant une fracture du tibia.

Le patron contacte aussitôt le CROSS Jobourg par VHF pendant que les deux autres matelots s'occupent du blessé.

À **15h09**, le SCMM du Havre, après un contact avec le CROSS, engage un VSAV des pompiers ainsi qu'une ambulance du SAMU pour une prise en charge du marin au niveau de la capitainerie du port de Granville.

À **15h57**, *LE POULBOT* arrive à quai, le blessé est pris en charge par le SAMU qui l'évacue vers l'hôpital.

### **CONSÉQUENCES**

Admis dans le service de chirurgie orthopédique et traumatique, le matelot présente une fracture ouverte de la jambe droite. Une incapacité initiale temporaire totale de 90 jours a été prescrite.

## **ENSEIGNEMENT**

- 1 - 2013-E-062 : La manœuvre des engins de pêche lourds, tels que les agrès de pêche à la coquille Saint-Jacques, reste dangereuse et demande en toutes circonstances beaucoup de vigilance.







Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Pascal B - 92055 La Défense cedex  
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42  
[www.beamer-france.org](http://www.beamer-france.org)  
[bea-mer@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bea-mer@developpement-durable.gouv.fr)

